Lot n° : **14**

Section : AL

N° : -

Superficie : 311 m²

Superficie de plancher maximale : 240 m²

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DES ACHARDS

Rue du Laurier - Rue du Romarin

Lotissement à usage principal d'habitation "Le Domaine des Alizés" tranche 1

autorisé par arrêté N°PA 085 152 23 A0004 du 26/02/2024

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

PLAN DE SITUATION

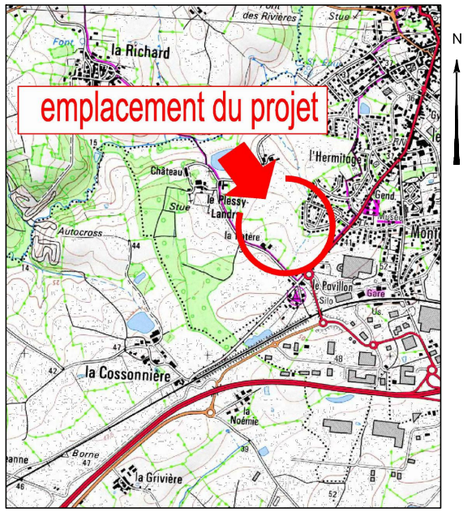

Maître d'Ouvrage

TERIMMO ATLANTIQUE – AMENAGEUR - PROMOTEUR

22, rue Benjamin Franklin
Bâtiment Le Phoenix
85000 LA ROCHE-SUR-YON

Architectes

DGA Architectes et Associés
5, Rue Georges Legagneux
BP 90303
85 500 LES HERBIERS
tel: 02 51 67 17 83
contact@dga-architectes.com

AADP
17, avenue Jean Jaurès
85 100 LES SABLES D'OLONNE
tél : 02 51 32 17 36
t.duranteau@aadp-architectes.com

Paysagiste - Conceptrice

Lorraine DONDAINAS

GEOUEST

DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE

www.geouest.fr

46 rue B. Franklin - BP 50352
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

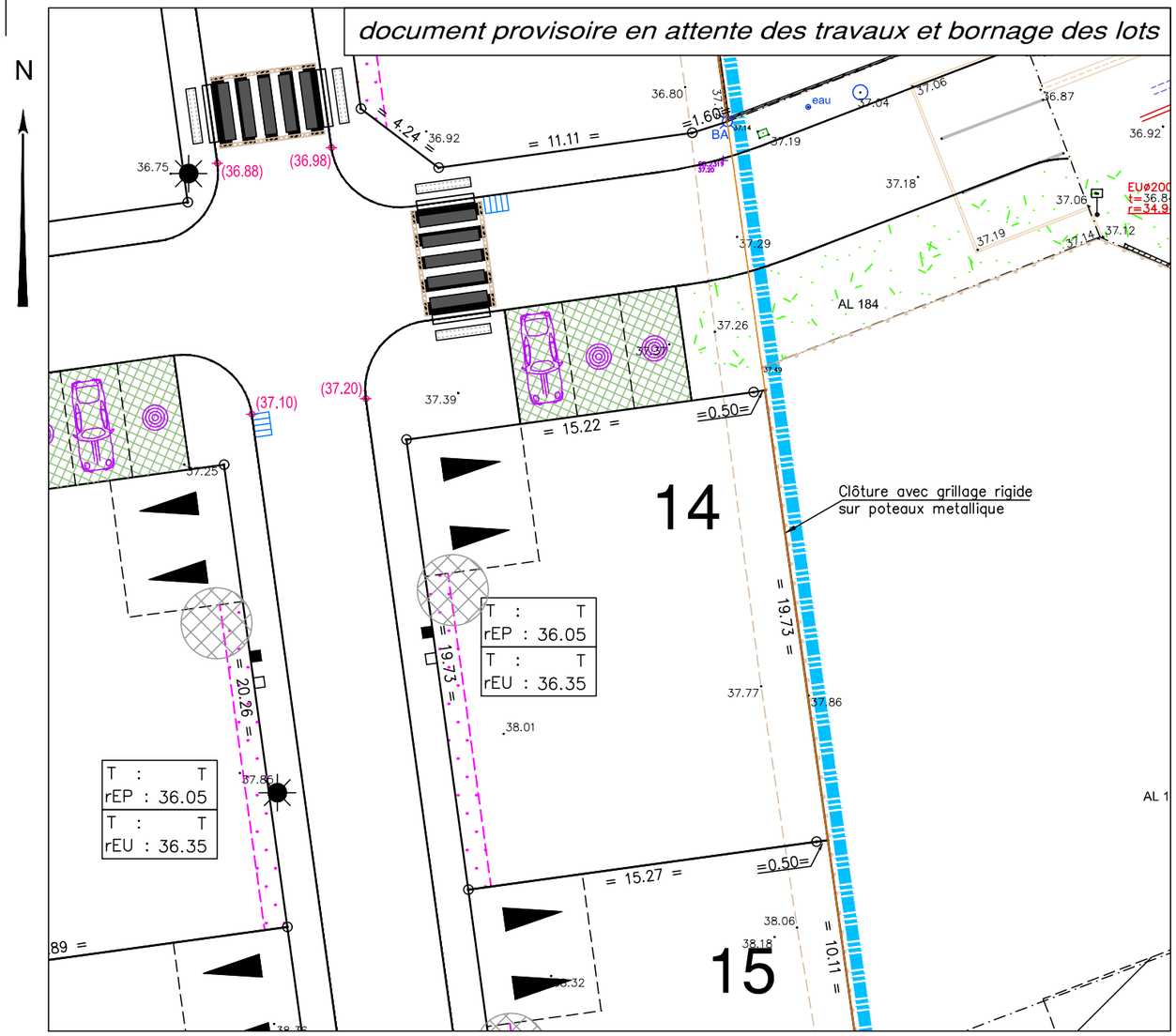

LEGENDE

- Périmètre du permis d'aménager
- Secteur de moins de 100m d'un bâtiment agricole (Non constructible)
- Zone non constructible
- Zone de protection de la végétation existante (zone non constructible)
- Emplacement obligatoire et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 6.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement préférentiel et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 6.00m x 5.00m minimum) – Lot 10
- Emplacement des places de stationnement publiques perméables
- Plantation projetée (nombre et emplacement de principe)
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante
- Aire de présentation containers ordures ménagères

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- 00.00 – cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- (00.00) – cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- ■ – regard tabouret EU
- □ – regard tabouret EP
- T : T / rEU : --,-- – cote tampon du regard EU / cote radier du branchement EU => cotes projet (à vérifier sur place)
- T : T / rEP : --,-- – cote tampon du regard EP / cote radier du branchement EP => cotes projet (à vérifier sur place)
- – candélabre
- – emplacement indicatif du coffret électrique/ du regard téléphone et du citerneau AEP
- – signe d'appartenance de mur
- O – borne OGE

Ouvrages hors sols :

Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur. Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

DOSSIER *L22052*
Référence AUTOCAD *L22052IND.DWG*

DATE *06/03/2024*
DATE DE MODIFICATION

ECHELLE *1/250*

0 5m 10m 20m

www.geouest.fr